

Non à l'austérité ! Augmentez les salaires !

Après plusieurs années de blocage du point d'indice, après l'augmentation des cotisations retraites et l'augmentation de la TVA, notre pouvoir d'achat s'effondre. C'est dans ce contexte que Vincent Peillon a évoqué la possibilité du blocage des carrières des fonctionnaires (promotions, avancements d'échelon). Inacceptable pour le SNUipp-FSU !

C'est la conséquence directe de la politique d'austérité de François Hollande. Dans cette logique, le gouvernement cherche à économiser 50 milliards pour les trois prochaines années, il s'agit de compenser les cadeaux de 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises et les futurs 30 milliards prévus par le « pacte de responsabilité ».

Dans l'éducation, malgré l'affichage d'une prétendue priorité au primaire, cette politique ne permettra pas de réparer les dégâts des années Sarkozy. En effet au rythme actuel, les 60 000 créations de postes resteront une simple promesse de campagne électorale. Par ailleurs, ces postes sont compensés par des réductions massives dans les autres services publics, ce qui signifie inévitablement une baisse de leur qualité.

La FSU, la CGT, FO et Solidaires appellent à une grève interprofessionnelle le 18 mars, elle sera l'occasion d'une première mobilisation et une étape nécessaire dans la construction d'un large front syndical pour les salaires. Le SNUipp-FSU revendique la revalorisation du point d'indice, son indexation sur les prix et une augmentation uniforme de 50 points.

Denis Parès

Toutes et tous
en grève le 18 mars

Pour les salaires, l'emploi, contre l'austérité

Sommaire

- p. 2 Grève unitaire du 18 mars**
- p. 3 Le déclassement salarial des enseignants**

Université de Printemps des 5 et 6 juin

Programme et modalité d'inscription
en ligne sur le site du Snuipp-FSU Paris.

Grève du 18 mars



Appel commun des organisations syndicales de la fonction publique le 18 mars 2014, toutes et tous en grève et aux manifestations :
Contre l'austérité, pour l'emploi, les salaires, le service public.

La politique d'austérité poursuivie par le gouvernement est renforcée depuis le pacte de responsabilité, qui aura des conséquences désastreuses pour la fonction publique, ses agents et le service public rendu aux citoyens.

Après plusieurs années de blocage de la valeur du point d'indice, après l'augmentation des cotisations retraite, la suppression des effectifs, la dégradation des conditions de travail, les fonctionnaires et agents publics en ont assez !

A cela s'ajoutent les différentes déclarations concernant le blocage des carrières (promotions, avancement d'échelon, requalification), voire le gel des primes. Tout cela est inacceptable. Suite à l'intervention des organisations syndicales, la lettre du Premier ministre du 14 février dément que tout gel des avancements soit à l'ordre du jour mais elle confirme que, selon le gouvernement, la fonction publique doit faire des économies et que les futures négociations doivent être inscrites dans le cadre de la réduction des dépenses publiques que nous contestons.

Cette politique perpétue des destructions d'emplois au prétexte de redéploiement et de restrictions budgétaires, ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir un service de qualité partout sur le territoire. Les réorganisations en cours à travers les différents projets de loi de décentralisation, et la création des métropoles vont dans le sens de nouveaux reculs des services de l'État, d'une désertification accentuée qui conduit à une réduction d'accès aux services publics à tous les niveaux.

C'est pourquoi, face à ces attaques contre la fonction publique et ses agents, les organisations syndicales appellent l'ensemble des agents publics à cesser le travail le mardi 18 mars 2014 et à s'inscrire dans les actions interprofessionnelles et manifestations menées au plan local pour :

- La reconnaissance du rôle de la fonction publique, de ses missions et du travail de ses agents
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice
- La revalorisation de tous les salaires et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat
- La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics et l'arrêt des suppressions d'emplois en cours
- L'amélioration des conditions de travail

D'ores et déjà, les organisations ont convenu de se revoir après le 18 mars et sont déterminées à poursuivre leur démarche unitaire la plus large possible en prévision des négociations sur les salaires et les carrières qui doivent débiter à la mi-mai.

Toutes et tous en grève et aux manifestations le 18 mars 2014

Déclaration individuelle d'intention à envoyer avant samedi 15/03 à 23h59

Seuls les enseignants chargés de classe en école maternelle ou primaire le jour de la grève ont à envoyer la déclaration (lettre-typée sur le site du SNUipp-FSU Paris) à leur ICC par mail (ce.iccXXX@ac-paris.fr où XXX est le numéro de la circonscription), fax, courrier...

Organisation pratique (horaires, lieux...) à venir - Informations sur le site du SNUipp-FSU Paris dès que possible

Le déclassé salarial inacceptable des enseignants !

Des enseignants français mal rémunérés

Comme le montre le graphique ci-contre, les enseignant-es français-es font partie des plus mal rémunéré-es des pays de l'OCDE. Après 15 ans d'exercice, les enseignant-es français du primaire sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois ! Non seulement le salaire en France est plus faible, mais il diminue régulièrement, conséquence du gel du point d'indice et de la hausse des cotisations sociales. La France, avec le Japon, est le seul pays à avoir une baisse du salaire moyen depuis 2000.

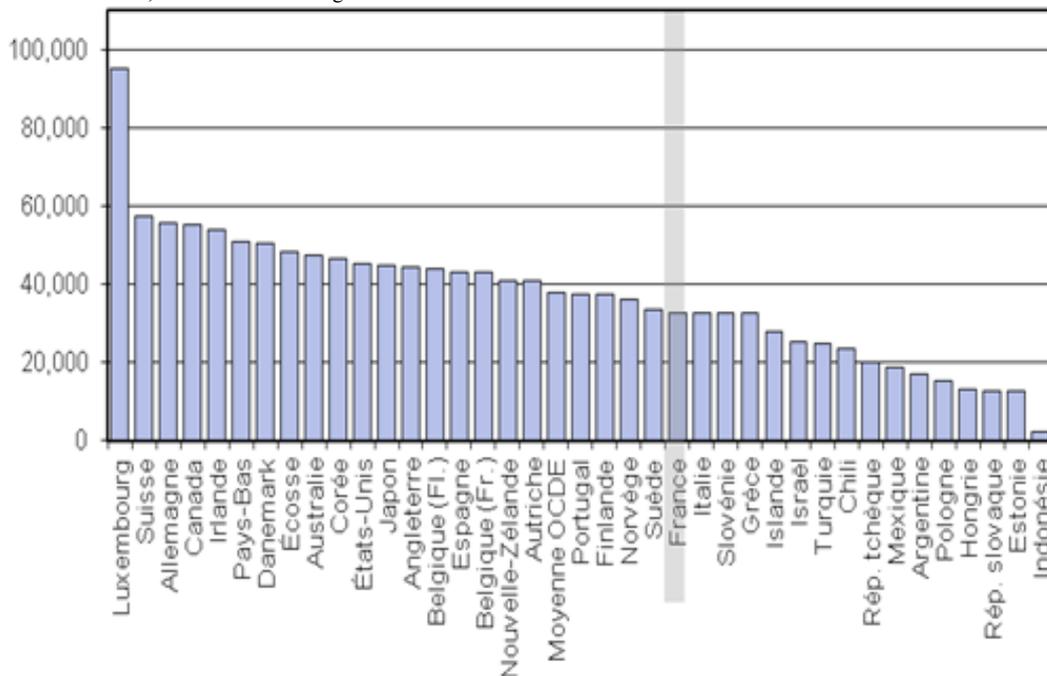
Dans le tableau ci-dessous, il est clair qu'un professeur des écoles, quel que soit son échelon, touchait plus en 2010 qu'en 2014. Les plus touchés sont les échelons 8, 9, 10, 11, échelons dans lesquels il faut attendre en moyenne 4 ans pour passer à l'échelon supérieur. La perte du pouvoir d'achat est accentuée par l'inflation annuelle.

En parallèle, le montant des pensions de retraite ne cesse de se dégrader, notamment en raison des différentes réformes passées.

Graphique

Salaires annuels des enseignants dans les établissements publics, après 15 ans d'exercice, en équivalent USD

Source : OCDE, indicateur D3 de Regards sur l'éducation 2012.



Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas inéluctable !

Les augmentations de salaires sont possibles et passent notamment par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice. Elle aurait, de plus, un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat.

La FSU exige l'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation de la valeur du point d'indice et l'amélioration des carrières. Une hausse de 1% du point coûterait à l'Etat 1,75Md€ et une augmentation de 10 points d'indice (46 euros) pour tous 3,54 Md€. Ces montants importants sont à relativiser au regard du coût du « pacte de responsabilité » (30 Md€).

Toutes et tous en action le 18 mars

Pour la FSU, le service public est un investissement pour l'avenir et non un coût. Une autre répartition des richesses est indispensable. Pour obtenir un changement de politique salariale notamment, il est indispensable de faire pression sur le gouvernement en se mettant en grève le 18 mars. Rien n'est inéluctable comme l'a montré en janvier 2013 la journée de grève sur les salaires qui a contraint le gouvernement à abroger le « jour de carence ».

Tableau Source SNUipp-FSU

Echelon : indice	Salaires nets 2010 en euros	Salaires nets 2014 en euros	Baisse du salaire annuel en euros
PE 4 : 445	1757,26	1744,77	-149,88
PE 5 : 458	1825,01	1795,75	-351,12
PE 6 : 467	1860,87	1831,04	-357,96
PE 7 : 495	1972,45	1940,82	-379,56
PE 8 : 531	2115,91	2081,96	-407,4
PE 9 : 567	2259,34	2223,12	-434,64
PE 10 : 612	2438,65	2399,54	-469,32
PE 11 : 658	2621,96	2579,9	-504,72

Se syndiquer il en est encore temps

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques
- Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416